

## Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements d'enseignement et associations

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

### 1 - Subventions à des établissements d'enseignement

- 316 € au Collège Camus pour le déplacement de 26 élèves à Sankt Wendel (Allemagne) du 17 au 24 mai 2005 (échange scolaire)

- 200 € au Lycée Jules Haag pour le déplacement de 29 élèves à Hassloch (Allemagne) du 10 au 17 mars 2005 (échange scolaire)

- 255 € au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 16 élèves à Londres (Angleterre) du 24 février au 2 mars 2005 (échange scolaire)

- 51 € au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 13 élèves à Sasbach (Allemagne) du 27 avril au 2 mai 2005 (échange scolaire)

- 376 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 23 élèves à Olomouc (République tchèque) du 6 au 13 avril 2005 (échange scolaire)

- 1 220 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 20 élèves à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) du 26 janvier au 3 février

- 280 € au Lycée Pergaud pour l'accueil de 20 élèves de Huddersfield-Kirklees du 15 au 22 mars 2005 (échange scolaire)

- 123 € au Collège Voltaire pour le déplacement de 16 élèves à Fribourg (Allemagne) du 27 avril au 3 mai 2005 (échange scolaire).

- 402 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 23 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 1<sup>er</sup> au 8 mars 2005 (échange scolaire).

### 2 - Subvention à une association

- 430 € à l'Association «Jumelages La Poste France Telecom» pour le déplacement à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) de 10 membres de l'Association du 26 au 30 mai 2005 (échange culturel).

Ces subventions seront attribuées sur présentation d'un compte-rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 3 653 € au total, sera imputée sur les crédits de la Direction Relations Internationales et Enseignement Supérieur inscrits au Budget Primitif 2005 au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

**«Mme Nicole WEINMAN** : Juste pour marquer notre surprise devant les 51 € pour le déplacement de 13 élèves, c'est vraiment très très symbolique.

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord avec vous.

**Mme Nicole WEINMAN** : Ça coûte encore plus cher de les imprimer au rapport.

**M. LE MAIRE** : Il y a une somme attribuée à chaque élève mais je suis d'accord avec vous que 51 € ça coûte certainement plus cher de le mandater. Je partage votre remarque».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. DUMONT, M. LOYAT, Mme PANIER, Mme BALLOT, M. BOURQUE, M. MEDJALDI, Mme SCHIRRER, M. DAHOUÏ, M. MONNEUR, Mme JEANNIN, Mme BULTOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.*